

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit et le 12 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : Messieurs E. FARGIER, A. CHIRAUSSSEL (+ procuration de P. ROUX), B. DE FOMMERSVAULT (+ procuration de M. ALLAMEL), P. GAILLARD (+procuration de J. DURIEU), M. BOUSCHON (+ procuration de A. BASTIDE), S. CIVIER (+ procuration de F. NOGIER), G. JALADE (+ procuration de A. LOYET), B. PERRUSSET (+ procuration de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, G. SAUCLES, L. BUFFET (+ procuration de JC. COURT), JY. PONTHER, R. MOULIN, P. DUPONT, J. SOUBEYRAND, B. MEISS (+procuration de R. THIOLLIERE), R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, P. LAVIALLE (+ procuration de N. BARACAND), JC. FLORY, R. LACROTTE (+procuration de M. CEYSSON), M. TOURVIEILHE et P. MANENT (+ procuration de JP. LARDY).

Mesdames R. DUPLAN, MN. DURAND (+procuration de F. DUMAS), C. FAURE, M. DUBOIS (+ procuration de A. LACOSTE), C. PASTRE, MF. MARTIN (+ procuration de C. SUCHET), D. FORBIN (+ procuration de S. REYNIER), F. VOLLE et C. GARCIA.

Nombre de conseillers

En exercice : 55
Présents : 35
Procurations : 16
Votants : 51
Absents : 4

Date de convocation : 06/07/2018

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs, F. JOUFFRE, D. BERL, M. CHAZE, J. SARTRE

En présence des suppléants non votants :

Objet : Remplacement à la suite de la démission de deux représentants aux sein des organismes extérieurs.

Les conseillers municipaux Danièle CHARITA (Vals-les-Bains) et Jean-Pierre CONSTANT (Aubenas) ont récemment démissionné de leur mandat. Ils ont été remplacés respectivement par Françoise VOLLE et Bruno de FOMMERSVAULT.

Il convient de procéder à leur remplacement au sein des organismes extérieurs.

Pour les syndicats mixtes fermés, le scrutin à lieu à bulletin secret. Madame Marie-Noëlle DURAND et Monsieur Stéphane CIVIER sont désignés scrutateurs.

Pour les syndicats mixtes ouverts et autres associations, le scrutin a lieu à main levée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne :

- Pour le SIDOMSA : Patrick LAVIALLE (Suppléant), élu avec 44 voix.
- Pour le SYMPAM : Marie-France MARTIN (Titulaire) élue avec 43 voix et Gilles JALADE (Titulaire) élu avec 41 voix.
- Pour le comité d'orientation des pépinières d'entreprises Jacky SOUBEYRAND (siège territorial), élu à l'unanimité.
- Pour la commission Ad'Hoc de l'Espéridou : Gérard SAUCLES (siège propriétaire) élu à l'unanimité moins 2 abstentions P. MANENT (+ JP LARDY).
- Pour le conseil d'administration de l'Office Intercommunal du Tourisme d'Aubenas-Vals-Antraigues (OTI) : Françoise VOLLE (suppléante) élue à l'unanimité.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 16 juillet 2018

Le Président, Louis BUFFET

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20180712-DEL12072018-12-
DE
Date de télétransmission : 17/07/2018
Date de réception préfecture : 17/07/2018